

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, BEZELY Olivier, LUTZ Hélène, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoints, WERNER Elisabeth, BELLEIN-GALLO Dominique, LERAY Marie-Françoise, MICHELET Guy, DONNET Alain, ROUSSEAU Gilles, LECH'VIEN Catherine, NAFFRECHOUX Yannick, MEUNIER Myriam, BOUE Jean-François, SEGUR Aude, MACHET Bernadette, QUERRE Sophie, LEGER Michel, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : MITNIK Laure (Pouvoir à LECH'VIEN Catherine), TREUSSARD Jean-Michel (pouvoir à MEUNIER Myriam), PENVEN Christine (pouvoir à LERAY Marie-Françoise), PANDOLFO Chantal (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), LE GUERN François (pouvoir à LUTZ Hélène), AVRIL Michel (pouvoir à MACHET Bernadette), LARUPT Erwann (pouvoir à QUERRE Sophie), VIDEMENT Sylvie (pouvoir à MOBUCHON Nathalie)

Absent excusé : COLLIN Yannick

Absent : DARCHE Patrice, BARBIER-CUEIL Guillaume

Secrétaire de séance : Kévin LEBRUN

Secrétaires auxiliaires : THÉBAULT Yann DGS, JAOUEN Emmanuelle DGSA — Mairie de Binic — Étables-sur-Mer

Ordre du jour :

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- 01- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 08 novembre 2023
- 02- Désignation des référents déontologues pour les élus locaux
- 03- Composition des commissions municipales
- 04- Désignation des élus à la commission d'appel d'offres
- 05- Désignation des élus pour la commission communale pour l'accessibilité
- 06- Tarifs municipaux au 1^{er} janvier 2024
- 07- Subventions 2023 aux budgets annexes
- 08- Refacturation de frais entre la commune et le CCAS pour 2023
- 09- Ouverture de crédits pour les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2024
- 10- Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG 22
- 11- Règlement intérieur et règlement de formation des services de la commune
- 12- Ratios d'avancement de grade
- 13- Instauration de l'IFSE-Régie
- 14- Modification du tableau des effectifs et création d'emplois
- 15- Parcours d'interprétation du patrimoine – Demandes de subvention et prolongation de mission
- 16- Régularisation d'une parcelle rue de la Censée

- 17- Régularisation d'une parcelle rue du Maréchal Foch
- 18- Vente de terrains au conservatoire du littoral (secteur les Bernains) – rectification
- 19- Subvention pour la construction de 7 logements sociaux « Les Villas du Manoir »
- 20- Rapports sur le prix et la qualité des services publics locaux (SBAA)

INFORMATION DU MAIRE

- Actualités de Saint-Brieuc Armor Agglomération
- Délégations du Conseil Municipal au Maire
- Renonciation au droit de préemption sur les DIA
- Agenda

Monsieur le Maire : Bonjour à toutes et à tous, on va pouvoir commencer notre séance – quelques personnes vont nous rejoindre, je pense. C'est notre dernier Conseil de l'année et je vais demander à Kévin, secrétaire de séance, de bien vouloir faire l'appel.

Monsieur le Maire : Merci, Kévin. Vous avez l'ordre du jour affiché, vous avez reçu les notes du Conseil de ce soir et je vous propose de démarrer par le premier point de l'ordre du jour, classiquement, l'approbation du procès-verbal du dernier Conseil municipal du 8 novembre.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

01- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 8 novembre 2023

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ? On va donc passer au vote. Qui est pour ? Des abstentions ? N'oubliez pas les procurations. Merci beaucoup.

Le PV est approuvé à l'unanimité

02- Désignation des référents déontologues pour les élus locaux

Monsieur le Maire : Délibération suivante, la désignation des référents déontologues pour les élus locaux (c'est moi).

Suite au décret du 6 décembre 2022, nous avons l'obligation de désigner des référents déontologues dans le cadre de la protection des élus locaux, mais aussi du respect de la charte des élus. Les missions de référent sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences. Les missions de référent peuvent notamment être assurées par des personnes n'exerçant pas au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées, n'en exerçant ou n'exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas non plus agent de ces mêmes collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêts avec celles-ci. Tout élu local de la collectivité pourra saisir le référent déontologue de son choix et les frais de cette consultation seront mis à la charge de la commune.

Je pense que c'est une délibération importante, c'est bien que tous les élus le sachent. Ils sont à même de saisir le référent si besoin.

Il est donc proposé au Conseil municipal de désigner les référents déontologues suivants, ainsi que les modalités de saisine exposées dans le dossier de Conseil. Les référents déontologues qui ont été proposés par le biais du Centre de gestion sont :

- Madame Anne PERRIER, Présidente du Tribunal administratif et de la Cour administrative d'appel honoraire,
- Monsieur Jean SIRENELLI, Professeur de droit public à l'Université de Rennes,
- Madame Armelle BOTHOREL, Maire honoraire de La Méaougn et ancienne Présidente de l'Association des Maires de France du Département.

Je ne sais pas s'il y a des questions. Je vous propose donc de passer au vote.

Vote à l'unanimité

03- Composition des commissions municipales

Monsieur le Maire : La délibération suivante, c'est une mise à jour de la composition des commissions municipales, compte tenu des modifications du Conseil et notamment l'intégration d'Aude SÉGUR, le remplacement de Pierre HÉRISSARD et le remplacement d'Aurélia CHORIN par Nathalie MOBUCHON dans la commission des Marchés publics.

Vous avez eu des propositions, voici le tableau des différentes commissions. Les modifications concernent la commission Enfance-Jeunesse que Christine PENVEN intègre, comme la commission Associations et Sports. Olivier BÉZELY intègre la commission Finances. Du côté des minorités, je crois qu'il n'y avait pas de modification.

Voilà pour la liste proposée de mise à jour du tableau des commissions.

Pardon, sur le tableau, pour la commission des Marchés, il y a une modification, Aurélia CHORIN était titulaire, il faudra la remplacer par Nathalie MOBUCHON.

Est-ce qu'il y a des questions par rapport à cette délibération ? Je vous propose donc de passer au vote.

Vote à l'unanimité

04- Désignation des élus à la commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire : La délibération suivante, la commission d'appel d'offres, je l'ai citée précédemment. La seule modification, celle du remplacement d'Aurélia CHORIN par Nathalie MOBUCHON et vous avez la liste des élus composant cette commission.

S'il n'y a pas d'opposition, je propose de faire un vote à main levée, sauf s'il y a une demande de vote à bulletin secret. Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce qu'on fasse un vote à main levée ? Non, donc je propose de voter.

Vote à l'unanimité.

05- Désignation des élus pour la commission communale pour l'accessibilité

Monsieur le Maire : Toujours dans la mise à jour des commissions, la commission communale pour l'Accessibilité. Suite à la démission de Muriel LENOIR, nous n'avons pas procédé à son remplacement au sein de la commission et je propose que nous le fassions aujourd'hui.

Voilà la liste de la commission, en remplacement de Muriel LENOIR, il est proposé à Guy MICHELET d'intégrer la commission Accessibilité.

S'il n'y a pas de question, je propose de passer au vote.

Vote à l'unanimité

06- Tarifs municipaux au 1^{er} janvier 2024

Nathalie Mobuchon : Premier point sur les finances, les tarifs municipaux à partir 1^{er} janvier 2024. Nous vous proposons une révision des tarifs avec les particularités suivantes :

- Revalorisation générale de 4 % compte tenu de l'inflation, sauf exception. Les exceptions qui ont été vues en commission Finances sont un gel des tarifs du camping municipal et des services culturels, un maintien du tarif cantine à 1 €, avec la création de deux tranches supplémentaires, une augmentation de 4 % pour les tarifs supérieurs à 1 € et 1 € de plus pour les tarifs enseignants.
- Création de nouveaux tarifs : un tarif spécifique « bouquinistes » au mètre linéaire par jour, un tarif pour la petite salle de La Vigie, un tarif pour le complexe sportif de Binic et pour le Cinéma Le Korrigan.

On a vraiment toiletté tous les tarifs, on les a pris un par un, en détail, en commission Finances. Ces tarifs de location de salle sont surtout nécessaires pour aider à mettre en place la valorisation pour nos associations. On met beaucoup de salles à disposition aujourd'hui et on n'avait pas de tarifs pour certaines salles, si bien qu'on ne pouvait pas valoriser ce que la commune pouvait mettre à disposition.

Tous les documents ont été distribués. Est-ce qu'il y a des questions sur certains tarifs ?

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 1^{er} décembre 2023 et de la commission Enfance-Jeunesse du 23 novembre 2023, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les tarifs municipaux tels qu'annexés à la présente délibération, tarifs qui seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2024.

Monsieur le Maire : S'il n'y a pas de question, je vous propose de voter les tarifs.

Vote à l'unanimité.

07- Subventions 2023 aux budgets annexes

Nathalie Mobuchon : La délibération suivante, les subventions aux budgets annexes. Ça concerne le budget annexe de l'Espace France Services et le budget annexe du Cinéma.

Pour ce qui concerne l'Espace France Services, vous le savez, les travaux sont en cours. Ils devraient être terminés pour le mois d'avril 2024, donc conformément à ce qui était prévu. La commune est propriétaire de ce bâtiment, c'est donc sur le budget principal que portent les dépenses de réhabilitation-extension de ce bâtiment. Par contre, c'est le budget annexe France Services qui porte les acquisitions de mobilier et de matériel informatique qui sont nécessaires au bon fonctionnement de l'équipement.

Afin de pourvoir au besoin de financement de la section investissement du budget annexe Espace France Services, il est proposé d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant maximum de 25 000 € pour le financement des biens suivants :

- matériel d'entretien, 6 200 €
- mobilier et matériel de bureau, 26 100 €
- informatique et téléphonie, 12 700 €

Le budget prévisionnel 2023 prévoyait une subvention de fonctionnement de 40 036,32 €. Il est proposé de la ramener à 40 000 € au regard des réalisations qui sont légèrement inférieures aux prévisions.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

Nathalie Mobuchon : Pour ce qui est du budget annexe du Cinéma, le budget prévisionnel 2023 mentionnait en subvention de fonctionnement 50 000 €. Il est proposé de la ramener à 40 000 € au regard des réalisations qui sont inférieures aux prévisions.

Ces deux subventions aux budgets annexes ont été présentées en commission Finances le 1^{er} décembre dernier et la commission a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des demandes de précisions sur ces deux délibérations ? Je vous remercie, on va pouvoir passer au vote.

Sur la délibération concernant le budget annexe de l'Espace France Services, qui est pour ? Je vous remercie.
Sur la délibération concernant le budget annexe du Cinéma, qui est pour ? Je vous remercie.

Vote à l'unanimité.

08- Refacturation de frais entre la commune et le CCAS pour 2023

Nathalie Mobuchon : Comme vous le savez, chaque année, le Conseil municipal doit délibérer pour fixer les flux financiers entre la commune et le CCAS. Pour l'année 2023, ces frais sont détaillés dans le tableau suivant. Pour ce qui est des sommes versées par la commune au CCAS, nous maintenons la subvention annuelle de 80 000 €. Une nouveauté cette année, c'est un reversement de recettes Régie de L'Estran de 5 520 € – c'est ce qui a concerné le spectacle pour Octobre Rose – et nous maintenons ce qui existe depuis longtemps, un reversement des concessions cimetières pour un montant de 5 743,13 € – ce qui représente un total de 91 263,13 €.

Pour ce qui est des sommes versées par le CCAS à la commune, celui-ci verse des frais de gestion pour les finances de 2 223,98 €, des frais de gestion de ressources humaines pour 493,41 € et un contrat d'infogérance de 400 €, donc 3 117,39 €.

Pour ce qui est de la Résidence autonomie de l'Ic, des frais de gestion RH qui sont assurés par nos services en mairie de 5 612,50 €, le contrat d'infogérance de 400 €, soit un total de 6 012,50 €.

Pour la Résidence autonomie Les Magnolias, les frais de gestion RH sont d'un montant de 3 823,90 € et le contrat d'infogérance de 400 €, soit un total de 4 223,90 €.

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 1^{er} décembre 2023 et la délibération concordante du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale du 12 décembre 2023, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les flux financiers entre la commune et le CCAS pour l'année 2023 tels qu'exposés.

Monsieur le Maire : Je ne sais pas s'il y a des questions par rapport à cette délibération qui a été approuvée au Conseil d'administration du CCAS hier. Je vous propose donc de voter.

Vote à l'unanimité.

09- Ouverture de crédits pour les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2024

Nathalie Mobuchon : Le vote du budget primitif aura lieu lors du Conseil municipal du 21 février 2024. À compter du 1^{er} janvier prochain, la commune ne pourra ni engager, ni liquider, ni mandater ses dépenses dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2023.

Pour faciliter l'exécution des programmes de travaux avant le vote du budget primitif et pouvoir faire face à de nouvelles dépenses d'investissement, le Conseil municipal peut, en vertu de l'article L612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits que nous avons inscrits au budget prévisionnel 2023, sans prendre en compte le remboursement de la dette et les crédits reportés.

C'est une délibération qu'on a l'habitude de prendre depuis deux ans. Ce que je vous propose, puisque le premier tableau concerne les travaux, c'est de passer la parole à Gilbert pour expliquer les dépenses que l'on a choisies.

Gilbert Bertrand : Les dépenses qui sont fléchées sur ce quart du budget :

- un programme de valorisation du patrimoine maritime pour 235 000 €. Il s'agit là de pouvoir engager ces dépenses pour démarrer les travaux ;

- pour les véhicules et engins, 145 000 €, notamment un tracteur et deux camions (un camion-benne et une benne) ;
- le projet de centrale photovoltaïque sur le complexe sportif d'Étables-sur-Mer, pour 126 000 € ;
- un programme important d'éclairage public de 113 lanternes qui seraient à changer (des lanternes de plus de 35 ans) grâce au Fonds vert mis en place par l'État – on serait éligibles pour 113 lanternes ainsi que le stade de La Vigie – pour 80 000 € ;
- le programme de voirie pour 60 000 € et le programme de voies douces pour 40 000 € – deux marchés à bons de commande ;
- le diagnostic à maîtrise d'œuvre du marché pour le pourtour de la piscine et les marches des gradins, pour 35 000 € ;
- un système d'information, pour 25 000 € ;
- des études diverses, pour 20 000 € ;
- du matériel et mobilier, pour 20 000 € ;
- des réseaux, pour 20 000 € ;
- du gros entretien de bâtiments, pour 20 000 € ;
- la maîtrise d'œuvre pour la voirie du boulevard Legris, pour 15 000 € ;
- la maîtrise d'œuvre pour la rue Pasteur, pour 15 000 € ;

Ce qui fait un total de 856 000 €.

Monsieur le Maire : Merci, Gilbert. Il y a un autre tableau sur le budget principal.

Nathalie Mobuchon : On propose d'ouvrir aussi des crédits pour les dépenses d'investissement pour le camping et l'Espace France Services : 20 000 € pour le camping (acquisition de matériel informatique et de mobilier pour 15 000 € et 5 000 € pour une étude). Pour l'Espace France Services, du matériel informatique et du mobilier pour un montant de 8 000 €.

Tout cela permettra aux services, dès le début de l'année, d'engager des dépenses sur des projets prioritaires sans être bloqué dans le fonctionnement.

Monsieur le Maire : Ce sont des séries de délibération de saison. La vie de la commune ne s'arrête jamais, il faut donc anticiper avant de pouvoir engager des dépenses avant le vote du budget, d'où cette délibération. Bernard ?

Bernard Escande : En quoi consiste la valorisation du patrimoine ?

Monsieur le Maire : Il y a une délibération présentée par Kévin qui est prévue juste après et qui va détailler ce programme. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'éclaircissements ? On va pouvoir passer au vote pour cette ouverture de crédits. Pardon, Michel.

Michel Léger : Je me réjouis que des lignes soient prévues pour la voirie du boulevard Legris.

Monsieur le Maire : Les tranchées ! Merci, Michel, on va y arriver. Je vous propose de passer au vote. Gilbert me souffle dans l'oreille « ce n'est que la moitié du boulevard Legris, jusqu'à la rue de la Mer » puisqu'il faudra attendre que les canalisations soient remplacées avant d'envisager de descendre jusqu'à la plage des Godelins.

Pour cette délibération, qui est pour ? Merci.

Vote à l'unanimité.

Délibération suivante, c'est toujours Nathalie, mais qui change de casquette pour celle des ressources humaines.

10- Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG 22

Nathalie Mobuchon : L'assurance permet aux collectivités de s'assurer contre le risque financier suite aux absences pour raisons de santé.

La commune avait demandé au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de souscrire, pour son compte, un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge. Il convient donc de délibérer pour adhérer au contrat conclu par le Centre de gestion.

Pour rappel, le taux de cotisation du précédent contrat était de 11,26 %, ce qui représente une somme de 194 000 €. Ce qui nous est proposé en passant par le Centre de gestion, c'est un taux plus intéressant à 9,99 % – plus intéressant parce que contrat plus gros avec plusieurs collectivités qui se regroupent.

Le tableau détaille les prises en charge des indemnités journalières, en distinguant les agents CNRACL et les agents IRCANTEC (la CNRACL concerne les titulaires ou stagiaires qui font plus de 28 heures hebdomadaires, et l'IRCANTEC les contractuels de la Fonction publique et les titulaires qui sont à moins de 28 heures).

Il est demandé au Conseil de prendre acte que la contribution financière due par les collectivités au titre de la gestion du contrat groupe a été fixée par le Conseil d'administration du Centre de gestion des Côtes-d'Armor, lors de sa séance du 30 novembre 2015, à 0,30 % de la masse salariale assurée pour le contrat CNRACL et à 0,07 % pour le contrat IRCANTEC ; que les frais du Centre de gestion viennent en supplément des taux d'assurance déterminés dans le tableau précité ; que la collectivité adhérente pourra résilier annuellement son contrat sous réserve d'un délai de préavis de 6 mois par la voie d'une lettre recommandée avec demande d'acté de réception ; d'autoriser le Maire à signer les pièces contractuelles dans le cadre du contrat de groupe.

Monsieur le Maire : Merci, Nathalie. C'est l'occasion de saluer tout le travail du Centre de gestion dans lequel sont impliqués les élus, Nathalie notamment qui est dans le Conseil d'administration. Le Centre de gestion nous accompagne sur beaucoup de sujets et là, sur les contrats de groupe, on voit tout l'intérêt d'avoir ces contrats puisqu'on a d'autres collectivités qui ont eu des augmentations de tarifs assez conséquentes.

Nathalie Mobuchon : Dans certaines collectivités, ça va jusqu'à 15 %.

Monsieur le Maire : S'il n'y a pas de question sur cette délibération, je vous propose de passer au vote.

Vote à l'unanimité.

11- Règlement intérieur et règlement de formation des services de la commune

Nathalie Mobuchon : Un gros travail a été effectué par le service des ressources humaines pour l'adoption d'un règlement intérieur et d'un règlement de formation des services de la commune.

À ce jour, la collectivité ne disposait ni d'un règlement intérieur des services ni d'un règlement de formation. Le règlement intérieur est un document de 50 pages dans lequel sont regroupées toutes les règles applicables au sein de la collectivité afin d'organiser au mieux la vie et les conditions d'exécution du travail. Il fixe notamment les règles en matière de santé, de sécurité, de discipline, d'organisation du travail, d'absence, d'utilisation des locaux ou des équipements.

Le deuxième gros dossier, c'est le règlement de formation, un document également conséquent de 42 pages. C'est un document repère, une source unique d'information dans le sens où, comme pour le règlement intérieur, ce document regroupe toutes les modalités de mise en œuvre de la formation. Il explique les différents textes de loi relatifs à la formation, il expose les procédures qui y sont liées et permet à chaque agent de connaître ses droits et obligations, il précise les caractéristiques des formations susceptibles d'être accordées aux agents de la collectivité et les modalités de prise en charge ainsi que les frais afférents.

Parce qu'ils sont destinés à organiser la vie dans la collectivité dans l'intérêt de tous et permettre d'assurer un bon fonctionnement des services, ces règlements s'imposent à l'ensemble des agents de la collectivité, quelle que soit leur situation administrative (titulaires, stagiaires ou contractuels) et quelle que soit leur affectation et la durée de leur recrutement. Ce sont des documents qui s'imposeront aux agents saisonniers, occasionnels ou vacataires.

L'autorité territoriale devra veiller à l'application de ces règlements. À leur entrée en vigueur, un exemplaire de ces règlements sera mis à disposition dans chaque service et sera accessible à tous les agents qui en feront la demande. Un exemplaire sera également remis à chaque agent de la collectivité et à tous les nouveaux agents.

Ces documents ont été rédigés en collaboration avec les services, les encadrants, les représentants du personnel et des élus de la commission Personnel. Avant de passer au vote, y a-t-il des questions sur ces documents ?

Monsieur le Maire : Je voulais remercier de nouveau l'implication des élus en charge des ressources humaines, ainsi bien sûr que des services et des délégués du personnel qui ont été associés. C'est un document très important qui permet de clarifier les règles, comme l'a dit Nathalie. Ça complète aussi le panel de documents à destination des agents. Je pense au travail qui a été abouti récemment et qui a fait aussi l'objet d'une délibération sur la cotation des postes. Il restera un chantier sur l'année 2024, je pense au livret d'accueil.

Nathalie Mobuchon : Le livret d'accueil est déjà fait, il nous restera le plan de formation. On a eu un gros travail cette année de régularisation sur les formations. On a un agent RH qui est dédié à ça et qui est chargé de faire le point sur tout ce qui est suivi obligatoire des formations – certaines demandant des renouvellements – il ne faut donc pas laisser passer les échéances.

On avait mis l'accent sur les formations de sécurité puisque le COVID avait mis un coup d'arrêt à toutes ces formations et là, à l'occasion des entretiens individuels, un travail est fait par chaque responsable pour faire remonter les demandes des agents et les besoins des services, à charge pour nous, élus, de mettre tout cela en adéquation.

Monsieur le Maire : Je propose de passer au vote.

Vote à l'unanimité.

Pour poursuivre, l'avancement de grade.

12- Ratios d'avancement de grade

Nathalie Mobuchon : Je laisse la parole à mon binôme des ressources humaines, Dominique GALLO.

Dominique Gallo : Pour tout avancement de grade, il faut savoir que le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Pour 2024, il est proposé de prolonger le dispositif actuellement en vigueur. Le ratio proposé actuellement est de 100 % pour tous les grades, ce qui veut dire adopter une certaine souplesse vis-à-vis des agents susceptibles d'être promus.

L'autorité territoriale se base sur les choix de critères suivants pour nommer ou non aux grades d'avancement. Ils sont au nombre de 4 : il y a la manière de servir, l'adéquation grade/fonction, la participation aux concours et formations et l'ancienneté.

Par ailleurs, afin de répondre aux enjeux de la maîtrise de la masse salariale, il est proposé que le coût de ces avancements ne dépasse pas 0,5 % de cette masse salariale.

Vu l'avis favorable du CST du 29 novembre dernier, vu l'avis favorable de la commission Personnel du 29 novembre dernier, il est proposé au Conseil municipal de fixer un ratio d'avancement de grade de 100 % pour l'ensemble des grades dans la limite budgétaire fixée, de retenir les critères de choix ci-dessus énoncés et d'autoriser le Maire à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Monsieur le Maire : Merci, Dominique. Est-ce qu'il y a des demandes de précisions ? Je vous propose donc de passer au vote.

Vote à l'unanimité.

13- Instauration de l'IFSE-Régie

Dominique Gallo : Chaque régisseur doit être indemnisé pour cette fonction qui l'engage personnellement – je parle de l'instauration de l'IFSE-Régie – selon le montant annuel d'encaissement.

Cette indemnité allouée n'est pas cumulable avec le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel qu'on appelle le RIFSEEP.

Il y a donc lieu de procéder à une régularisation des délibérations antérieures sur le RIFSEEP en intégrant cette indemnité dans l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise qu'on appelle l'IFSE.

L'attribution de l'IFSE-Régie fera l'objet d'un arrêté individuel de l'autorité territoriale. Il sera réexaminé en cas de changement de fonction de l'agent. Il fera l'objet d'un versement annuel proratisé en fonction de la date de nomination de fin de fonction du régisseur.

Il est proposé au Conseil municipal de créer une part Régie dans l'IFSE en précisant les conditions d'attribution, à savoir que l'IFSE-Régie est cumulable d'une part avec l'IFSE mensuelle correspondant à la part fixe du RIFSEEP et d'autre part avec des dépenses engagées telles que des frais de déplacement, avec des dispositifs d'intéressement collectif et avec des sujétions ponctuelles telles que les heures supplémentaires, les astreintes ou les permanences réalisées par l'agent.

Il est donc proposé au Conseil municipal de créer cette part Régie dans l'IFSE, conformément aux dispositions précisées dans le dossier du Conseil.

Monsieur le Maire : C'est une mise en conformité, c'est complètement transparent, ça ne change rien pour les agents. Est-ce qu'il y a des questions ? Je vous propose donc de passer au vote.

Vote à l'unanimité.

14- Modification du tableau des effectifs et création d'emplois

Dominique Gallo : La commune compte les effectifs ouverts et pourvus suivants au 1^{er} janvier 2024 : 95 postes ouverts en équivalent temps plein qui représentent 91,10 % (pourvus 85 et vacants 10).

Quelles sont les modifications depuis le Conseil municipal du 8 novembre dernier ? On a d'abord la création d'un emploi de catégorie C pour l'Espace France Services (vous pouvez le trouver sur le tableau des effectifs joint et remis dans votre pochette en début de Conseil). Cet agent sera chargé de l'Agence postale, pour un mi-temps, d'une durée hebdomadaire de 17,30 heures.

Nous avons une baisse de la durée hebdomadaire de service du poste de chargé d'accueil de la Maison France Services, cet agent travaillera 29 heures hebdomadaires.

Cela n'a rien à voir avec le poste que nous avons actuellement d'animateur France Services qui est pourvu à 35 heures, ce poste ne bouge pas. Vu le déménagement de France Services d'ici avril, il est bien sûr important de créer ces postes.

Ensuite, nous avons une augmentation des durées hebdomadaires de service pour le personnel d'entretien. Nous allons bientôt avoir en entretien la salle des loisirs plus France Services, il a donc fallu qu'on revoie un peu les durées hebdomadaires des agents. Nous avons un agent qui passe de 24 heures à 32 heures/semaine, ce qui représente 0,91 d'ETP, un agent qui passe de 29 à 30 heures (donc 0,86 d'ETP), un agent qui passe de 17,30 heures à 30 heures et un autre agent qui passe de 28 heures à 30 heures.

Il apparaît également sur le tableau la suppression de 4 postes devenus vacants suite aux promotions internes du 1^{er} décembre. Vous trouvez ces postes notamment en espaces verts, agents des écoles, référents grands espaces et bâtiments.

Apparaît aussi la suppression du poste de responsable cantine d'une durée de 25,40 heures suite à une promotion interne datant de septembre.

Vu l'avis favorable du Comité social territorial du 29 novembre 2023, vu l'avis favorable de la commission Personnel de la même date, il est proposé au Conseil municipal de valider ce nouveau tableau des effectifs joint, d'approuver la création du poste de chargé de l'Agence postale, d'approuver la suppression des postes en doublon suite aux promotions internes ainsi que les augmentations et la baisse de la durée hebdomadaire de service des 5 postes précités.

Monsieur le Maire : Merci, Dominique. Je voudrais juste préciser qu'au niveau budgétaire, il n'y a pas d'incidence sur ces créations de postes et sur ces augmentations de la durée hebdomadaire de service des agents d'entretien puisque d'une part, la création de l'Agence postale nous ouvre droit à une subvention de La Poste qui couvre le mi-temps et d'autre part, les agents d'entretien effectuaient des heures complémentaires depuis longtemps. C'était donc l'occasion, suite à la remise en service de la salle des loisirs et la mise en service de l'Espace France Services, de revoir ces dotations hebdomadaires des agents qui souhaitaient plus d'heures. Il n'y aura donc plus d'heures complémentaires, ça rentrera dans leur nombre normal d'heures.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Une précision de Nathalie.

Nathalie Mobuchon : À partir du moment où des agents effectuent des heures complémentaires depuis un certain temps, ça veut dire que le besoin existe, il n'y a donc aucune raison de ne pas intégrer ces heures dans leur temps de travail. C'est ce qu'on avait effectué en début de mandat dans les résidences autonomie, en particulier à la Résidence autonomie de l'Îc et le service entretien restait un des derniers services à faire beaucoup d'heures supplémentaires de façon récurrente. On régularise la situation et ça ne coûtera pas plus cher que ce que ça coûte aujourd'hui à la commune.

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Je vous propose de passer au vote.

Vote à l'unanimité.

La délibération suivante sur la culture sera présentée par Kévin LEBRUN et elle donnera sans doute quelques réponses à Bernard qui pourra ensuite demander des précisions sur ce parcours d'interprétation du patrimoine maritime.

15- Parcours d'interprétation du patrimoine – Demandes de subvention et prolongation de mission

Kévin Lebrun : Le port de Binic, comme d'autres ports au nord-ouest de la France, ne serait pas devenu ce qu'il est aujourd'hui sans l'exploitation de la pêche à la morue à Terre-Neuve et à Islande, ce qu'on a appelé « La Grande Pêche ».

Cette grande épopée, à son apogée au XIX^e siècle, a contribué au développement des infrastructures du port de pêche, des activités locales et de la production agricole littorale. Il en reste aujourd'hui un certain nombre de traces qui font patrimoine : les quais, les maisons d'armateurs, de capitaines et de pêcheurs, l'imagerie maritime des vitraux de l'église et ses *ex-voto*, le carré des armateurs et les tombes de marins au cimetière, ainsi que les récits de capitaines et de gens de mer.

Les activités de pêche ont disparu du paysage portuaire de Binic pour faire progressivement place à la station balnéaire que nous connaissons aujourd'hui. Afin de raviver les mémoires et valoriser ce patrimoine, l'équipe municipale porte un projet de parcours immersif dont la réflexion a été initiée en 2019 et qui va se déployer autour du port jusqu'au cimetière de Binic. Dix stations très diversifiées par leur traitement, leur contenu, leur mobilier permettront par le jeu, l'écoute, la lecture et la contemplation, une réappropriation de ce riche passé maritime. Différentes structures partenaires sont associées au projet : le pôle nautique, la SPL Eskale d'Armor, le Musée de Binic, l'Office de Tourisme Binic-Étables-sur-Mer, le Département des Côtes-d'Armor et le Comité Départemental des Pêches.

Le projet a reçu un accord de financement de la CML (Commission Mer et Littoral), du GALPA Saint-Brieuc-Lamballe (Groupe d'actions locales pêche et aquaculture) et des fonds du FEAMPA (Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture) en date du 25 septembre 2023, sous réserve de l'obtention des autorisations administratives du Département pour les stations situées sur son domaine public.

Par décision du 29 novembre 2023, le Département a donné un avis favorable à la réalisation de travaux sur le domaine portuaire pour ce parcours. L'ensemble du projet est évalué à 260 000 € HT, pour 160 000 € d'aides.

Vous avez le tableau sur les différentes recettes et dépenses envisagées.

Vu l'avis favorable de la commission Personnel en date du 29 novembre 2023, vu l'avis favorable de la commission Culture en date du 27 novembre 2023, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le programme de valorisation du patrimoine présenté et son plan de financement, d'autoriser le Maire à solliciter les subventions correspondantes et de prolonger le poste de chargé de mission « Valorisation du patrimoine maritime » pour une durée de 6 mois.

Monsieur le Maire : Merci, Kévin. C'est un projet qui a déjà été présenté en commission plénière, mais il est en évolution. La bonne nouvelle, c'est la confirmation des subventions sur les fonds européens, ceux de la Région ainsi que l'accord du Département (qu'on a eu plus récemment), qui vont permettre d'engager maintenant ces dépenses. C'est pourquoi on a voté tout à l'heure une délibération avec une ligne de crédit pour ce projet qui va pouvoir démarrer très prochainement puisqu'on est sur le point de lancer la consultation pour une recherche de maîtrise d'œuvre.

Vous voyez ici – ça vous a déjà été présenté – le logo qui a été travaillé par un infographiste qui nous a accompagnés. Ça, c'est notre logo sur cette valorisation du patrimoine et là, notre mascotte (ou notre idole), Maria Verry-Carfantan, femme armateur de cette grande épopée. C'était une forte personnalité dont l'expérience et le parcours professionnel seront retracés dans une des stations du parcours.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Michel.

Michel Léger : C'est une remarque sur des mots : est-ce que la « découverte immersive » ce n'est pas un peu prétentieux ?

Monsieur le Maire : On plonge dans le port !

Michel Léger : C'est ce que j'ai compris.

Monsieur le Maire : Je laisse Kévin apporter des précisions sur cette notion d'immersion.

Kévin Lebrun : Le terme d'immersion a été retenu pour faire un clin d'œil au côté maritime du parcours, mais aussi parce qu'on utilise beaucoup ce terme pour des questions de médiation culturelle. Lorsqu'on immerge des personnes dans une visite ou dans un musée, c'est aussi pour solliciter les différents sens. Ce n'est pas seulement de la vision, c'est aussi de l'audio, du toucher... Ça fait référence aussi au côté sensitif du parcours.

Michel Léger : C'est assez intellectuel. Deuxième question, il y a un dossier dont on parle beaucoup, pas nécessairement pendant les séances d'ailleurs, un dossier que je ne connais pas parce que je ne me suis jamais intéressé à la chose, c'est la Fête de la morue. Comment ça s'articule ?

Monsieur le Maire : Ce que je voulais dire pour finir sur le parcours maritime, c'est que, comme ce projet va rentrer dans sa phase de réalisation, on fera à l'occasion d'une plénière une nouvelle présentation avec les actualisations.

Concernant la Fête maritime de l'Ascension, ça rentre pleinement dans ce parcours maritime au sens où il s'agit bien de retracer cet historique et que cette fête soit vraiment une fête patrimoniale, familiale et maritime. On aura l'occasion d'en reparler tout prochainement parce qu'on a eu une commission Marchés ce matin qui nous a permis d'attribuer des offres – les notifications vont suivre – et en commission Finances le 9 janvier prochain, on présentera le budget. Ensuite, vous aurez le programme de l'événement.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Vote à l'unanimité.

Une série de délibérations en urbanisme, c'est Hélène LUTZ qui va les présenter.

16- Régularisation d'une parcelle rue de la Censée - 17- Régularisation d'une parcelle rue du Maréchal Foch

Hélène LUTZ : Ce soir, nous avons deux régularisations de voirie à Étables-sur-Mer qui vont être soumises au vote. Si vous l'acceptez, je propose que les deux régularisations soient vues ensemble, puis votées séparément.

Il s'agit de régularisations dont vous avez l'habitude. La première concerne une parcelle cadastrée AE 0318 de 185 m², qui constitue déjà une partie de la voirie de la rue de la Censée, mais qui n'a jamais été intégrée au domaine public communal.

Deuxième régularisation, il s'agit de la parcelle cadastrée AI 084 qui constitue, pour partie, une portion de la voirie de la rue du Maréchal Foch, qui elle non plus n'a jamais été intégrée dans le domaine communal. Il a fallu, après bornage, créer une nouvelle parcelle cadastrée AI 727 d'une superficie de 17 m².

Il est proposé au Conseil municipal, suite à l'avis favorable de la commission Urbanisme réunie le 23 novembre 2023, que la cession soit faite en faveur de la commune à titre gratuit, que les frais d'acte soient pris en charge par la commune et qu'on régularise ainsi la situation.

On va passer maintenant au vote et je laisse le Maire faire le vote de la 16, puis de la 17.

Monsieur le Maire : Avant de voter, je profite de ces deux délibérations pour dire que ce sont des délibérations qui reviennent régulièrement au Conseil, qu'il y en aura encore d'autres en 2024 et probablement après. C'est un long travail de fourmi qui peut être réalisé par nos agents à l'Urbanisme aujourd'hui parce qu'il y a eu un renfort du service et heureusement !

Ça va nous permettre d'avancer sur différents dossiers qui sollicitent beaucoup les services, en particulier sur le suivi des établissements recevant du public, sur les chemins de randonnée et aussi sur ces régularisations, les alignements et les biens sans maître.

S'il n'y a pas de question sur ces délibérations, je vous propose donc de passer au vote.

Vote à l'unanimité.

18- Vente de terrains au conservatoire du littoral (secteur les Bernains) – rectification

Hélène LUTZ : Le Conseil municipal avait décidé, le 24 mars 2021, de créer le périmètre du Conservatoire du littoral. On avait reçu l'avis de France Domaine le 15 novembre 2022, le Conseil municipal a voté le 20 décembre 2022 la cession des parcelles dites des « Bernains » situées en zone naturelle littorale au Conservatoire du littoral, mais il fallait faire un bornage des parcelles 249 et 250, de manière à exclure le jardin partagé pour le conserver dans les biens communaux afin de continuer à pouvoir les louer.

Le bornage a été fait et le Conservatoire du littoral a fait une proposition de prix de vente définitif ; il convient donc ce soir de délibérer sur ce point-là.

Il est proposé au Conseil municipal de céder toutes les parcelles qui sont nommées sur le tableau (il y en a un certain nombre, je ne vais pas toutes vous les lire) dont le prix est de 22 734,40 € au lieu des 22 714,90 € initiaux (la différence étant due au bornage qui a donné quelques mètres carrés supplémentaires) et d'autoriser le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire : Merci, Hélène. C'est une délibération rectificative. On voit l'importance du montant, mais il faut que les choses soient précises pour les finances publiques, c'était nécessaire.

Ça me donne l'occasion de dire à nouveau que je me réjouis de ces cessions qui vont permettre au Conservatoire du littoral d'avoir une emprise foncière conséquente sur le secteur des Bernains, un secteur vraiment très important pour la commune et pour notre histoire, puisqu'il y a le site archéologique. Une fois ces acquisitions terminées, il restera encore des parcelles privées bien entendu, mais le Conservatoire du littoral pourra envisager de faire des aménagements de manière à valoriser ce site qui est remarquable.

Je ne sais pas s'il y a des remarques sur cette délibération. Je vous propose donc de passer au vote.

Vote à l'unanimité.

19- Subvention pour la construction de 7 logements sociaux « Les Villas du Manoir »

Hélène LUTZ : Il s'agit là d'une subvention pour la construction de 7 logements sociaux dans le lotissement qui s'appelle « Les Villas du Manoir ». L'opérateur HLM SA La Rance a déposé une demande de financement pour cette opération auprès de la commune ainsi que de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Conformément aux règles du PLH que vous connaissez, l'aide versée par la commune permet l'attribution de la même aide par l'Agglomération et celle-ci ne peut être déclenchée qu'après l'attribution par la commune. En l'occurrence, il y a 4 logements PLUS à 7 500 € chacun, soit 30 000 € ; 3 logements PLAI à 8 000 € chacun, soit 24 000 € – soit un total d'aides pour la commune de 54 000 €.

Vu le PLH, vu le Guide des aides de l'habitat, vu l'avis favorable de la commission Finances du 1^{er} décembre 2023, il est donc proposé au Conseil municipal d'accorder à la SA HLM La Rance une aide à la construction de 54 000 € pour l'opération « Les Villas du Manoir », d'autoriser le Maire ou son représentant à signer avec La Rance tout document relatif à cette opération et de préciser bien sûr que le versement de cette subvention interviendra en une seule fois à la livraison définitive des logements.

Monsieur le Maire : Encore une bonne nouvelle, puisque 7 logements pourront être mis sur le marché locatif – la livraison n'est pas pour tout de suite, les travaux ne sont pas commencés, néanmoins on contribue à une partie du financement.

Hélène LUTZ : Le PC a été donné.

Monsieur le Maire : Parfait ! Est-ce qu'il y a des questions ? On va passer au vote.

Vote à l'unanimité.

La délibération suivante consiste en une présentation de rapports sur le prix et la qualité des services publics locaux, en particulier de l'eau, et c'est Gilbert qui va nous présenter quelques points sur ces rapports.

20- Rapports sur le prix et la qualité des services publics locaux (SBAA)

Gilbert Bertrand : Je vais essayer de résumer les documents qui ont été diffusés. Trois documents sur des compétences qui sont à l'Agglomération : eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif également appelé « SPANC ».

J'ai extrait les principaux chiffres, sachant qu'on est sur une compétence des 32 communes. On va regarder rapidement ce qui est sur notre secteur, c'est-à-dire les communes de l'ancien Sud-Goëlo, qui est appelé la « partie nord » de cette compétence.

➤ Sur l'eau et l'assainissement, l'exploitant est VEOLIA, via Baie d'Armor Eaux. Ils sont en délégation de service public (c'est une délégation historique). Elle a été renouvelée récemment. On est sur le rapport 2022, on a toujours un décalage sur ces rapports. On a 9 204 abonnés sur l'eau, ce qui correspond à environ 11 310 habitants.

L'organisation SBAA, c'est une régie pour la partie centrale et 3 délégations de service public (est, nord et sud). Voilà pour le schéma équilibré entre ces deux modes d'exploitation différents.

L'eau qu'on trouve à notre robinet provient à l'origine du barrage du Gouët via l'usine de Saint-Barthélemy et on a un volume total d'eau pour nos communes de 766 145 m³. Une baisse des volumes est constatée avec, pour notre secteur, les plus petites consommations par habitant, on est à 74 m³ par abonné ; on a d'autres secteurs qui sont à 100, 110 ou 120.

Sur les rendements, on est à peu près stable, on est à 89 %, c'est-à-dire qu'on perd de l'eau dans les réseaux par les fuites. On a un rendement qui est plutôt bon, même si on a un nombre de fuites qui est un peu en augmentation.

Sur la qualité, on est bon à 100 % sur la microbiologie et sur la physico-chimie à 98 %, avec 49 prélèvements et 54 prélèvements respectivement.

Sur l'eau, on a 245 km de conduites et 5 réservoirs de stockage, des travaux pour 24 M€ sur l'ensemble du territoire et le prix pour l'eau potable – on fait toujours référence à 120 m³ – est de 2,099 du m³. Ce prix est au 1^{er} janvier 2023. Il va à 40 % pour le délégataire, 40 % pour la collectivité et 20 % pour les taxes, ce qui nous fait 359 € par an pour un abonné.

➤ Pour l'assainissement, 10 370 abonnés, les mêmes volumes : 766 000 m³.

Nos stations d'épuration : on en a plusieurs sur le secteur, elles sont conformes. Il y a malgré tout des dysfonctionnements qui sont repérés, notamment sur les stations d'Étables-sur-Mer et de Plourhan, qui sont sous surveillance et qui ont posé quelques petits soucis l'été dernier.

Les réseaux : on a 1 069 km de réseaux d'assainissement et pour nous 78 km. Total des travaux : 19 M€ et le tarif est de 3,11 € par mètre cube, soit 373 € par an.

Ce qu'on peut dire sur les grands éléments d'actualité sur l'eau, c'est la construction en cours de la nouvelle usine de Saint-Brieuc pour faire de l'eau potable. Le projet devrait arriver à terme prochainement, en 2024. C'est un très gros chantier qui devrait apporter un plus sur les quantités d'eau disponibles dans la distribution, sachant qu'on a une tension sur l'eau potable pour la partie été. Toute la distribution, du prélèvement au robinet, est en tension sur toute la chaîne. Cette tension est vraiment une particularité.

Je le fais tous les ans, vous le savez, c'est la présence de pesticides dans l'eau brute. Je le répète inlassablement, mais on ne voit pas d'amélioration. Ce qu'on voit aujourd'hui, c'est la connaissance des pesticides, notamment l'apparition des métabolites, on le sait depuis un moment, mais maintenant on commence à voir ce qu'on appelle les « molécules Phi », c'est-à-dire les molécules qui se dégradent à partir d'une molécule mère. On a donc maintenant des générations de molécules, en partant de celles qu'on connaît, les plus récentes, celles des 2-3 dernières générations et on peut à présent remonter à des générations des années 60, voire avant, ce qui fait un cocktail dans la nature. Elles sont très petites et elles se décomposent. Ce sont des choses qu'on commence à apprécier plus dans le détail, mais qu'il faut savoir.

On a eu un souci – je le dis parce que c'était durant l'été 2023 – sur la station d'Étables-sur-Mer : il y a eu un dysfonctionnement qui n'a pas été détecté immédiatement parce que les installations comme ça n'ont pratiquement plus personne sur site. Les détections automatiques n'ont pas marché, on a donc eu plusieurs jours de dysfonctionnement qui ont conduit à un dérèglement – ce sont des processus biologiques – et ça a pris quasiment 3 semaines pour être rétabli. La plage a été fermée quelques jours et VEOLIA a vraiment mis le paquet pour ne pas mettre la station dans les clous. Il y a aussi beaucoup de surveillances qui ont été rajoutées pour que ça ne se reproduise plus.

➤ Pour le SPANC, il n'y a pas de *scoop*, les rapports sont assez répétitifs d'une année à l'autre. Sur le non collectif, on a 9 732 unités, ce qui correspond à 22 366 habitants. L'Agglo intervient pour les contrôles et les travaux, elle perçoit donc seule les redevances.

Vous avez des chiffres dans les rapports, lesquels sont accessibles au public.

Voilà l'objet de ces rapports.

Monsieur le Maire : Merci, Gilbert. Je crois que c'est important, une fois par an, de faire un bilan et de ressortir quelques points à mettre en évidence. On n'imagine pas, quand on ouvre le robinet, qu'on voit l'eau couler et qu'on a de l'eau potable – certes cette eau a un coût, mais un coût relativement modeste – toute la chaîne qui est nécessaire en amont pour que cette eau arrive au robinet, que ce soit une eau de qualité, une eau contrôlée.

Évidemment, il ne faut pas se voiler la face, il ne faut pas oublier non plus les difficultés, notamment par rapport à notre dépendance : notre alimentation en Bretagne est due uniquement à des eaux de surface, qui sont donc particulièrement sensibles aux différentes pollutions, donc une grande vigilance. Il y a tout un travail qui est engagé sur le Plan Eau dans toute la France pour évaluer les ressources, c'est un travail qui est en cours, mais ça va conditionner, dans les années à venir, notre manière d'habiter et la nécessité d'économiser ce bien précieux pour qu'il soit toujours accessible à tous. C'est un des grands enjeux de notre époque.

Est-ce qu'il y a des demandes de précisions ? Je vous remercie. On va prendre acte d'avoir eu cette présentation, il n'y a pas de vote.

C'était le dernier point de l'ordre du jour avant les informations.

Je voulais profiter de ce Conseil relativement court, sachant que les suivants vont être beaucoup plus denses avec le cycle budgétaire : le DOB qui sera présenté en janvier et le budget qui sera voté en février, pour vous donner quelques informations sur l'Agglomération et profiter du rapport d'activité.

Comme le rapport sur l'eau et l'assainissement, on a un an de décalage, il s'agit du rapport 2022 de l'Agglomération, un rapport qui va bien sûr vous être transmis et qui est d'ores et déjà accessible sur leur site. Je voulais juste rappeler quelles étaient les compétences de l'Agglomération qui sont nombreuses et parfois difficiles à appréhender.

L'Agglomération est donc la compétence économique. Ça concerne évidemment toute la gestion des zones d'activité et nous en avons trois sur notre commune. Ça concerne l'emploi et l'insertion, la santé et les solidarités, l'habitat et le logement, tout ce qui concerne la petite enfance, la famille et la jeunesse, l'environnement, l'aménagement et les déplacements (donc le sujet des mobilités), le sport et la culture, la gestion des déchets, la gestion de l'eau et de l'assainissement dont on vient d'avoir la présentation.

Je voulais rappeler que toutes ces politiques de l'Agglomération sont en cohérence avec le Projet de territoire, document guide destiné à fixer les objectifs jusqu'en 2030. Il a été revu suite aux élections de 2020, donc en 2021, il y a eu tout un travail collaboratif auquel vous avez participé, Mesdames et Messieurs les élus sur les 32 communes, mais aussi les habitants par l'intermédiaire du Conseil de développement.

Ce Projet de territoire a été réactualisé compte tenu des nouvelles élections, mais aussi de l'inflation et de l'épidémie COVID. Je vous invite à le consulter, il est disponible sur le site de l'Agglomération bien entendu, ainsi que dans les pôles de proximité, donc à Binic-Étables-sur-Mer. Il peut aussi être imprimé à la demande pour les gens qui souhaiteraient en avoir un exemplaire.

Toutes les politiques menées par l'Agglomération doivent être en cohérence avec ce Projet de territoire.

Il y a un grand nombre d'actions qui sont orientées vers la transition écologique et le développement durable, la protection de l'environnement et la préservation des différentes ressources, notamment l'eau dont on a parlé tout à l'heure.

Un autre sujet très important qui fera l'objet de nombreux points d'échange et d'information, c'est celui de la gestion des déchets, à la fois la collecte, mais aussi le traitement.

Les sujets de la mobilité vont aussi en 2024 prendre beaucoup de place puisque l'année 2024 est une année-bilan pour définir les nouveaux besoins de mobilité et actualiser le plan de développement qui va nous concerner au premier chef puisqu'en étant un petit peu excentré par rapport à l'Agglomération, on ne bénéficie pas des services des transports urbains briochins, les TUB, et donc on sait bien qu'il y aura tout un travail dont

on peut espérer qu'il débouche sur une meilleure desserte pour notre commune et d'autres sur l'agglomération. En tout cas, on va participer activement à tous ces débats et ces échanges.

Le développement économique qu'il est bien sûr important de soutenir, qui va lui aussi être soumis à la notion d'artificialisation et de gestion plus économe et raisonnable du foncier, à savoir qu'on a consommé énormément d'espace ces 20 dernières années et donc cet objectif de zéro artificialisation nette en 2050 s'applique bien entendu à l'habitat, mais aussi au secteur de l'économie.

L'urbanisme et le foncier, avec des années charnières là aussi et des années très importantes avec l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale, le SCoT, en collaboration avec l'EPCI, avec l'Agglomération de Lamballe Terre & Mer, un travail qui a abouti cette année puisque le prochain Conseil syndical va acter la fin d'écriture de ce Schéma de cohérence et ensuite, 2024 sera le moment des avis des différentes parties prenantes, de manière à ce que ce Schéma entre en application fin 2024.

En parallèle, tous les travaux concernant l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal, le PLUi, dont l'arrêt d'écriture va intervenir et sera acté par une délibération en Conseil d'agglomération en février 2024, ce qui permettra de rentrer dans une phase d'information vis-à-vis des habitants. Il y aura donc deux réunions publiques organisées sur la commune au mois de mars, Hélène y travaille avec les services de l'Agglomération. Ce sera l'occasion d'échanger, il y a eu une première réunion publique qui était une présentation générale du PLUi à l'échelle de l'Agglomération, les deux de mars seront consacrées à notre commune.

Dans les compétences de l'Agglomération, il y a la compétence Tourisme et stratégies touristiques à l'échelle du territoire. Nous avons fait le choix, en 2021, de récupérer la compétence « promotion du tourisme et création des offices de tourisme », nous avons donc un office de tourisme communal, mais nous sommes bien sûr partie prenante de cette stratégie globale au niveau de l'Agglomération. Nous allons approuver sur ce prochain Conseil, demain soir, la stratégie touristique à l'échelle de l'Agglomération et en 2024, ce sera l'année pendant laquelle nous allons travailler avec l'Agglomération pour signer une convention sur le tourisme et la participation de la commune en tant que station de tourisme classée à l'échelle de l'Agglomération.

Nous avons aussi la compétence de l'Agglomération sur l'enseignement supérieur. Vous avez pu suivre ces dernières années la création du campus Mazier, avec l'arrivée de l'IUT et aujourd'hui l'École de santé qui permet de former des professionnels en santé, que ce soient les infirmiers ou plusieurs autres professions médicales dont l'enseignement peut se faire à Saint-Brieuc, au moins sur le premier cycle, y compris les études médicales pour devenir médecin, puisque les « première année » peuvent suivre leur enseignement à Saint-Brieuc. Il faut savoir qu'il y a aujourd'hui plus de 3 000 étudiants à Saint-Brieuc et ça participe au dynamisme de notre territoire. Il s'agit aussi de réfléchir aux possibilités d'offrir du travail à tous ces jeunes qui font des formations de haut niveau, notamment sur le pôle d'excellence de Ploufragan, avec des compétences reconnues sur l'agroalimentaire et qui va pouvoir accueillir des doctorants à partir de la prochaine rentrée.

Une compétence aussi sur la jeunesse, avec le renouvellement récent de la Convention territoriale globale signée avec la CAF qui permet à l'Agglomération de mener des projets à destination des jeunes et des familles.

Nous avons aussi un certain nombre d'équipements, dont certains sur la commune, je pense au multi-accueil Potes & Potiron à côté de la piscine, qui accueille les tout-petits, et pour lequel il va y avoir des travaux d'agrandissement qui vont pouvoir démarrer, je pense, en 2024 et offrir quelques places supplémentaires d'accueil pour les jeunes enfants.

Sur le volet santé, il y a le CIAS dont nous avons sur la commune le siège de l'Antenne nord, qui participe au maintien à domicile à la fois par le service d'aide à domicile, mais aussi le service infirmier, le service de soin qui permet à des personnes de rester à leur domicile en ayant un accompagnement. Le CIAS propose également un service de portage de repas. C'est une compétence qui a été transférée à l'Agglomération en 2020 avec des difficultés de financement. C'est un service qui, je pense, relève d'une décision politique afin d'offrir aux habitants un service de proximité pour le maintien à domicile.

Il y a maintenant une réflexion qui est engagée. 2024 est aussi, sur ce dossier, une année importante pour pérenniser ce service au public.

Sur le domaine de la santé, même si c'est une compétence de l'État, l'Agglomération a choisi de signer dans un premier temps un Contrat local de santé, puis un Projet territorial de santé, de manière à accompagner les professionnels pour leur installation. Il y a des aides à l'installation pour les médecins qui sont prévues, il y a eu 67 633 € de versés en 2022 et depuis 2019, une aide cumulée de 227 089 €. C'est important, mais je crois que c'est essentiel et on voit les difficultés un peu partout pour trouver un médecin, il y a énormément de patients qui n'ont plus de médecin référent.

Il y a aussi la compétence sur l'habitat et le cadre de vie. On a eu l'occasion tout à l'heure de voter une délibération pour une subvention de 7 500 € par logement. C'est la contribution de la commune pour la production de logements sociaux, sachant que l'Agglomération abonde pour le même montant, ce qui permet de boucler des programmes et de faire en sorte que des logements puissent être mis à disposition des habitants. C'est aussi un sujet très compliqué où le financement est de plus en plus difficile à trouver, mais un sujet essentiel.

Un point sur les pôles de proximité. Nous en avons un sur la commune, il y en a quatre dans l'agglomération si on compte le siège de l'Agglomération à Saint-Brieuc. Nous avons eu tout récemment la nomination d'un agent au pôle de proximité de Binic-Étables-sur-Mer, c'était le seul pôle de l'agglomération qui n'était pas doté d'un agent puisque l'accueil était assuré par le CIAS. Nous avons donc maintenant un poste et un agent, nous aurons de nouveaux locaux dès le mois d'avril pour accueillir ce service et je pense qu'on pourra offrir aux habitants un lieu-ressource entre France Services, l'Agence postale et le pôle de proximité.

Au niveau de la culture, l'Agglomération soutient un certain nombre d'événements, dont de grands événements sont sur notre commune. C'est aussi un engagement fort de l'Agglomération, même si c'est plus une compétence du Département.

Un petit point sur les Médiathèques de la Baie : Binic-Étables-sur-Mer a intégré les Médiathèques en 2017, il me semble (ou 2018) et aujourd'hui, il y a 25 communes sur 32 qui font partie du réseau, ce qui offre une possibilité pour les usagers d'avoir accès à un nombre très important d'ouvrages, pas seulement de livres, mais aussi de vidéos, de musique et beaucoup d'autres choses.

Le sport, une des compétences de l'Agglomération aussi, avec de nombreux équipements dont certains sur notre commune, je pense à la piste de roller, à la piscine Goëlys ou au pôle nautique et notre station VTT bien sûr, à l'heure où, dans la stratégie touristique, l'accent est mis sur le sport santé et le sport nature. Je pense que notre territoire est assez bien doté en équipements. C'est aussi un budget, on sait qu'il va y avoir sur la piscine Goëlys des travaux importants qui ont été différés et qui vont probablement se faire en 2025. Il y aura une fermeture comme actuellement sur Brézillet, mais ce sont des travaux nécessaires.

Au niveau des ressources humaines de l'Agglomération, ça représente environ 800 agents, dont plus de 300 qui travaillent en proximité sur les 32 communes du territoire. À Binic-Étables-sur-Mer, on a à peu près 140 agents qui travaillent dans les différents équipements et services de l'Agglomération.

Je ne vais pas être plus long, c'était un tour d'horizon. Une invitation, peut-être aussi, je pense, à prendre connaissance plus en détail de ce rapport qui va vous être adressé et où vous trouverez plus d'informations.

Je vais poursuivre sur les informations du Conseil, les délégations et informations du Maire.

La séance est levée à 20 h.

La séance est levée à 20 h.

Secrétaire de Séance

Kévin LEBRUN



Président de séance

Paul CHAUVIN

